

2015-02-016-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

OBJET : BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE – BUDGET 2015

L'an deux mille quinze, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n° 2015-02-013-DR/FIN, n° 2015-02-017-DR/FIN et n° 2015-02-020-DR/FIN

EXCUSES

Mme DESTOUESSE	procuration à	M. GONZALES
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	M. SAUBIETTE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MOUNIER	procuration à	Mme NOGARO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 (aux points n° 2015-02-013-DR/FIN, n° 2015-02-017-DR/FIN et n° 2015-02-020-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

32 (aux points n° 2015-02-013-DR/FIN, n° 2015-02-017-DR/FIN et n° 2015-02-020-DR/FIN)



2015-02-016-DR/FIN - BUDGET 2015 - MISSION D'ACTION CULTURELLE

* Transmission électronique via le tiers de télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 29 janvier 2015,

DELIBERE

ADOpte, chapitre par chapitre, le Budget 2015, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 102 452 €.

Vote: 33

Pour: 28

Contre : 5 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès, Poulaert et Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2015

Le Maire